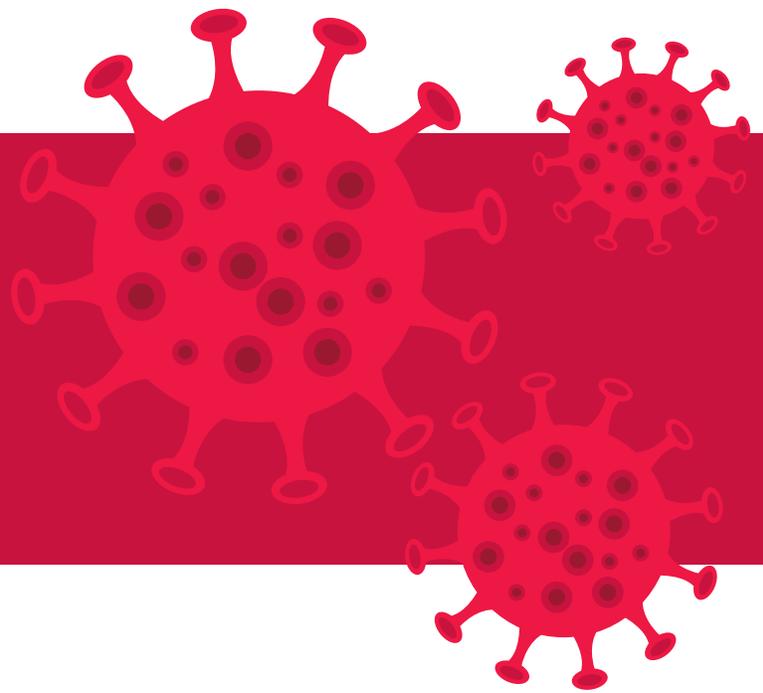


COVID-19 CORONAVIRUS

Guide pour les intervenantes en CPE

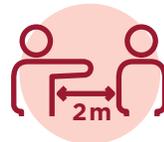
Informations supplémentaires : fipeq.org



PRÉVENTION



Le port du masque et des lunettes de protection est obligatoire.



Distance de 2 m entre collègues et enfants lorsque possible.



Se laver les mains pendant 20 secondes avec du savon, surtout :

- avant de se toucher le visage ;
- après avoir toussé, éternué ou s'être mouché ;
- avant et après avoir mangé ;
- après avoir manipulé quelque chose de fréquemment touché ;
- en entrant et en sortant des locaux et à l'entrée et à la sortie du CPE.



Nettoyez et désinfectez les lieux et les surfaces

N'oubliez pas !

Vos conventions collectives sont toujours en vigueur !

L'EMPLOYEUR DOIT

- Vous fournir votre matériel de protection (masque, lunettes, gants, savon, etc.)
- Respecter les ratios réduits par groupe et par installation établis par le MF en tout temps.
- Assurer le nettoyage et la désinfection des lieux et des surfaces.
- Réaménager les lieux et organiser les méthodes de travail afin de respecter dans la mesure du possible une distance de 2m.
- Respecter la procédure établie par la CNESST et l'INSPQ lorsque des symptômes suggestifs de la maladie apparaissent au sein de votre CPE.
- Assurer en tout temps la mise en place des recommandations émises par l'INPSQ, la CNESST et le MF.

SI VOTRE GESTIONNAIRE NE REMPLI PAS SES OBLIGATIONS :

**Vous pouvez exercer un droit de refus!
Contactez votre représentant syndical!**

RATIOS ÉTABLIS PAR LE MF

À compter du 11 ou 25 mai 2020, votre CPE doit rouvrir ses portes.

<p>PHASE 1</p> <p>30 à 50% de la capacité de l'installation</p> <p>2-4-5 enfants par éducatrices</p> <p>11 mai et 25 mai 2020 pour le CMM</p>	<p>PHASE 2</p> <p>50% de la capacité de l'installation</p> <p>2-4-5 enfants par éducatrices</p> <p>25 mai 2020</p>	<p>PHASE 3</p> <p>75% de la capacité de l'installation</p> <p>3-6-8 enfants par éducatrices</p> <p>8 juin 2020 (Date à confirmer)</p>	<p>PHASE 4</p> <p>100% de la capacité de l'installation</p> <p>5-8-10 enfants par éducatrices</p> <p>22 juin 2020 (Date à confirmer)</p>
--	---	--	---

**POUR TOUTES QUESTIONS EN RELATIONS DE TRAVAIL,
contactez votre syndicat local.**

POUR TOUTES QUESTIONS SUR LA COVID-19 : 1 877 644-4545



Fédération
des intervenantes
en petite enfance
du Québec (CSQ)



Centrale des syndicats
du Québec